

TABLE DES MATIÈRES.

TITRE I.

DISPOSITIONS INTRODUCTIVES.

PARTIE I.

PRÉLIMINAIRES.

ART.	PAGE.
1. Titre abrégé.....	31
2. Entrée en vigueur.....	31
3. Définitions	31
4. Signification d'expressions dans d'autres actes conservée.....	37
5. Infractions aux statuts d'Angleterre, de la Grande-Bretagne ou du Royaume-Uni.....	37
6. Conséquences des infractions.....	37

PARTIE II.

MOTIFS DE JUSTIFICATION OU D'EXCUSE.

7. Règle générale sous la loi commune.....	38
8. Règle générale sous cet acte.....	38
9. Enfants âgés de moins de sept ans.....	38
10. Enfants de sept à quatorze ans.....	38
11. Folie.....	38
12. Contrainte par menaces.....	38
13. Contrainte exercée sur une épouse.....	39
14. Ignorance de la loi.....	39
15. Exécution de sentence.....	39
16. Exécution des ordonnances de cour.	39
17. Exécution des mandats.....	39
18. Exécution des sentences ou ordonnances entachées d'erreur.....	39
19. Sentences ou ordonnances sans juridiction.....	40
20. Arrestation erronée.....	40
21. Ordonnances ou mandats irréguliers.....	40
22. Arrestations sans mandat.....	41
23. Personnes qui prêtent main-forte aux officiers.....	41
24. Arrestation des personnes prises en flagrant délit.....	41
25. Arrestation à la suite d'une infraction.....	41
26. Arrestation de ceux que l'on croit en voie de commettre une infraction la nuit.....	41

ART.	PAGE.
27. Arrestation par les agents de la paix des personnes prises en flagrant délit.....	41
28. Arrestation des malfaiteurs, de nuit.....	41
29. Arrestation des fuyards.....	41
30. Pouvoir d'arrêter conféré par statut.....	42
31. Force autorisée dans l'exécution d'une sentence, d'un mandat ou d'une ordonnance.....	42
32. Devoirs de ceux qui opèrent une arrestation.....	42
33. Agent de la paix qui empêche une évasion.....	42
34. Particuliers qui empêchent une évasion.....	42
35. Particuliers qui opèrent une arrestation dans certains cas.....	43
36. Empêcher l'évasion ou la délivrance après arrestation pour certaines infractions.....	43
37. Empêcher l'évasion ou la délivrance après arrestation dans d'autres cas.....	43
38. Empêcher la violation de la paix publique.....	43
39. Agents de la paix empêchant la violation de la paix publique...	43
40. Répression des émeutes par les magistrats.....	44
41. Répression des émeutes par les personnes agissant en vertu d'ordres légaux.....	44
42. Répression des émeutes sans autorisation légale.....	44
43. Protection des individus assujettis à la loi militaire.....	44
44. Prévention de certaines infractions.....	45
45. Repousser une attaque non provoquée.....	45
46. Repousser une attaque provoquée.....	45
47. Défense contre les insultes.....	45
48. Défense des biens mobiliers.....	46
49. Défense des biens mobiliers auxquels on prétend avoir droit....	46
50. Défense des biens mobiliers sans prétendre y avoir droit.....	46
51. Défense des maisons d'habitation.....	46
52. Défense d'une maison d'habitation, de nuit.....	46
53. Défense des propriétés immobilières.....	46
54. Prise de possession d'une maison ou d'un terrain.....	47
55. Discipline des enfants.....	47
56. Discipline à bord des navires.....	47
57. Opérations chirurgicales.....	47
58. Excès de violence.....	47
59. Consentement à la mort.....	47
60. Obéissance aux lois <i>de facto</i>	47

PARTIE III.

DES FAUTEURS D'INFRACTIONS.

61. Fauteurs d'infractions.....	48
62. Si l'infraction est autre que celle conseillée.....	48
63. Complices après le fait.....	48
64. Tentatives.....	48

TITRE

TITRE II.

CRIMES CONTRE L'ORDRE PUBLIC, INTÉRIEUR ET
EXTÉRIEUR.

PARTIE IV.

TRAHISON ET AUTRES CRIMES CONTRE L'AUTORITÉ ET LA PERSONNE
DE LA REINE.

ART.	PAGE.
65. Définition de la trahison.....	49
66. Conspiration.....	50
67. Complices après le fait.....	50
68. Aider à des sujets d'un Etat en paix avec Sa Majesté à lui faire la guerre.....	50
69. Crimes entachés de trahison.....	50
70. Complots pour intimider une législature.....	51
71. Attaques contre la reine.....	51
72. Inciter à la mutinerie.....	51
73. Engager un soldat ou un marin à désertre.....	51
74. Résister à l'arrestation d'un désertre.....	52
75. Engager un milicien ou un homme de la police à cheval à désertre.....	52
76. Définitions.....	52
77. Fait d'obtenir indûment des informations.....	53
78. Communication de renseignements acquis dans l'exercice d'une fonction.....	54

PARTIE V.

DES ATTROUPEMENTS ILLÉGAUX, ÉMEUTES ET VIOLATIONS DE LA PAIX.

79. Définition des attroupements illégaux	54
80. Définition de l'émeute.....	55
81. Punition des attroupements illégaux.....	55
82. Punition des émeutiers.....	55
83. Lecture de l'acte contre les attroupements.....	55
84. Devoir des magistrats si les émeutiers ne se dispersent pas.....	56
85. Destruction de bâtiments, etc.....	56
86. Dommages aux bâtiments, etc.....	56
87. Enseignement illégal des exercices militaires.....	56
88. Se faire exercer illégalement.....	57
89. Prise de possession avec violence.....	57
90. Bagarre.....	57
91. Provocation au duel.....	57
92. Définition des combats de boxeurs.....	58
93. Porter un défi ou se préparer pour un combat de boxeurs.....	58
94. Punition des pugilistes.....	58
95. Et des fauteurs du combat.....	58
96. Quitter le Canada pour aller se battre.....	58
97. Si le combat n'a pas lieu pour un prix.....	58
98. Provoquer les Sauvages à la violence.....	59

PARTIE VI.

USAGE ET POSSESSION ILLÉGALE DE SUBSTANCES EXPLOSIVES ET D'ARMES
OFFENSIVES.—VENTE DE LIQUEURS.

ART.	PAGE.
99. Causer une explosion dangereuse.....	59
100. Conspiration tendant à causer une explosion de cette nature.....	59
101. Fabrication, etc., d'explosifs sans cause licite.....	59
102. Armes gardées dans un but illicite.....	60
103. Porter ouvertement des armes dangereuses.....	60
104. Contrebandiers portant des armes offensives.....	60
105. Porter un pistolet sans cause raisonnable ..	60
106. Vendre un pistolet ou un fusil à vent à un mineur.....	61
107. Avoir un pistolet lors d'une arrestation.....	61
108. Ou avec l'intention de blesser quelqu'un.....	61
109. Diriger une arme à feu contre quelqu'un	61
110. Porter sur soi des armes offensives.....	62
111. Porter des couteaux à gaine dans les ports de mer.....	62
112. Exception quant aux soldats, etc.....	62
113. Refus de remettre une arme offensive à un juge de paix.....	62
114. S'approcher armé d'une assemblée publique.....	62
115. Guet-apens	63
116. Vente d'armes dans les territoires du N.-O.....	63
117. Possession d'armes près de travaux publics.....	63
118. Vente, etc., de liqueurs enivrantes près des travaux publics.....	64
119. Liqueurs enivrantes à bord des vaisseaux de S. M.....	64

PARTIE VII.

DES SÉDITIONS.

120. Jurer de commettre certains crimes.....	65
121. Autres serments illégaux.....	65
122. Serments prêtés par contrainte.....	65
123. Définition des intentions séditionnelles.....	66
124. Punition des actes séditionnels.....	66
125. Libelle contre un prince étranger.....	66
126. Colporter des nouvelles fausses.....	66

PARTIE VIII.

DE LA PIRATERIE.

127. Piraterie d'après le droit des gens.....	66
128. Actes de piraterie	67
129. Piraterie avec violence.....	68
130. Refus de combattre un pirate.....	68

TITRE

TITRE III.

CRIMES CONTRE L'ADMINISTRATION DE LA LOI ET
DE LA JUSTICE.

PARTIE IX.

DE LA CORRUPTION ET DÉSŒBÉISSANCE.

ART.	PAGE.
181. Corruption judiciaire.....	68
182. Corruption des officiers employés à la poursuite des criminels...	68
183. Fraude envers le gouvernement.....	69
184. Autres conséquences pour le coupable.....	71
185. Abus de confiance par des employés publics.....	71
186. Manœuvres de corruption dans les affaires municipales.....	71
187. Vendre une nomination à une charge.....	72
188. Désobéissance à un statut.....	73
189. Désobéissance aux ordres d'une cour.....	73
140. Négligence des agents de la paix de réprimer une émeute.	73
141. Négligence de prêter main-forte pour réprimer une émeute... ..	73
142. Négligence d'aider à l'arrestation des criminels.....	74
143. Prévarication des officiers de justice.....	74
144. Entraver un agent de la paix dans l'exécution de ses devoirs...	74

PARTIE X.

TROMPER LA JUSTICE.

145. Définition du parjure.....	74
146. Puniton du parjure.....	75
147. Faux serment.....	75
148. Jurer faussement.....	75
149. Faire un faux affidavit en dehors d'une province où il doit en être fait usage.....	76
150. Fausses déclarations.....	76
151. Fabrication de preuve.....	76
152. Complot pour porter une fausse accusation.....	76
153. Faire prêter serment sans autorisation.....	77
154. Corruption des jurés et témoins.....	77
155. Compromis d'actions pénales.....	77
156. Accepter une récompense pour aider à recouvrer quelque effet volé sans poursuivre le coupable.....	77
157. Offrir une récompense pour restitution d'effets volés.....	78
158. Signer une fausse déclaration au sujet d'une exécution capitale.	78

PARTIE XI.

DES ÉVASIONS ET DÉLIVRANCES DE PRISONNIERS.

159. Etre en liberté après condamnation à l'emprisonnement.....	78
160. Aider à l'évasion des prisonniers de guerre.....	78
161. Bris de prison.....	79

Art.	Page.
162. Tentative de bris de prison.....	79
163. Évasion d'une prison.....	79
164. Évasion d'une garde légale.....	79
165. Aider une évasion dans certains cas.....	79
166. Aider une évasion dans d'autres cas.....	79
167. Aider une évasion de prison.....	80
168. Elargissement illégal d'un prisonnier.....	80
169. Punition des prisonniers qui s'évadent.....	80

TITRE IV.

CRIMES CONTRE LA RELIGION, LES MŒURS ET LA COMMODITÉ DU PUBLIC.

PARTIE XII.

DES CRIMES CONTRE LA RELIGION.

170. Libelle blasphématoire.....	80
171. Entraver ou assaillir un membre du clergé officiant.....	80
172. Violence contre un membre du clergé officiant.....	81
173. Troubler les assemblées religieuses.....	81

PARTIE XIII.

DES CRIMES CONTRE LES MŒURS.

174. Crimes contre nature.....	81
175. Tentative de crime contre nature.....	81
176. Inceste.....	81
177. Actions indécentes.....	82
178. Actes de grossière indécence.....	82
179. Publication de choses obscènes.....	82
180. Déposer à la poste des livres immoraux.....	82
181. Séduction d'une fille mineure de 16 ans.....	83
182. Séduction sous promesse de mariage.....	83
183. Séduction d'une pupille, servante, etc.....	83
184. Séduction de passagères à bord des navires.....	83
185. Déflorer illégalement une femme.....	84
186. Parent ou tuteur qui cause le déshonneur d'une fille ou femme.....	84
187. Induire à fréquenter une maison dans un but de prostitution... ..	85
188. Conspiration pour corrompre une femme... ..	85
189. Connaitre charnellement une idiote.....	85
190. Prostitution des femmes sauvages.....	85

PARTIE XIV.

DES NUISANCES.

191. Définition de la nuisance publique.....	86
192. Nuisances qui sont criminelles.....	86
193. Nuisances qui ne sont pas criminelles.....	86

TABLE DES MATIÈRES.

9

ART.	PAGE.
194. Vente d'articles impropres à l'alimentation.....	86
195. Définition des maisons de débauche.....	86
196. Définition des maisons de jeu.....	86
197. Définition des maisons de paris.....	87
198. Maisons déréglées.....	87
199. Jouer ou regarder jouer dans une maison de jeu.....	87
200. Entraver les agents de la paix.....	87
201. Agiotage sur les actions ou marchandises.....	88
202. Fréquenter des boutiques d'agiotage.....	88
203. Jeu sur les voies de transport publiques.....	89
204. Paris et ventes de poules.....	89
205. Loteries.....	90
206. Profanation de cadavres humains.....	91

PARTIE XV.

DU VAGABONDAGE.

207. Libertins et débauchés.....	91
208. Puniton du vagabondage.....	92

TITRE V.

CRIMES CONTRE LA PERSONNE ET LA RÉPUTATION.

PARTIE XVI.

DEVOIRS TENDANT À LA CONSERVATION DE LA VIE.

209. Devoirs de fournir les choses nécessaires à la vie.....	92
210. Devoir du chef de famille de pourvoir aux besoins des enfants...	93
211. Devoir des maîtres envers leurs serviteurs.....	93
212. Devoir des personnes qui font des opérations dangereuses.....	93
213. Devoir des personnes en charge de choses dangereuses.....	93
214. Devoir d'éviter des omissions dangereuses pour la vie.....	93
215. Négliger de fournir les choses nécessaires à la vie.....	94
216. Délaisser un enfant âgé de moins de deux ans.....	94
217. Causer des lésions corporelles aux apprentis ou serviteurs.....	94

PARTIE XVII.

DE L'HOMICIDE.

218. Définition de l'homicide.....	94
219. Quand un enfant devient un être humain.....	94
220. Homicide coupable.....	94
221. Obtenir la mort par un faux témoignage.....	95
222. La mort doit avoir lieu dans l'an et jour.....	95
223. Mort causée par une influence sur le moral.....	95
224. Accélérer la mort.....	95
225. Causer une mort qui aurait pu être prévenue.....	95
226. Lésion corporelle dont le traitement cause la mort.....	95

PARTIE

PARTIE XVIII.

DU MEURTRE, DE L'HOMICIDE INVOLONTAIRE, ETC.

ART.	PAGE.
227. Définition du meurtre.....	96
228. Autre définition du meurtre.....	96
229. Provocation.....	96
230. Homicide involontaire.....	97
231. Punition du meurtre.....	97
232. Tentative de meurtre.....	97
233. Menaces de meurtre.....	97
234. Complot de meurtre.....	98
235. Complice de meurtre après le fait.....	98
236. Punition de l'homicide involontaire.....	98
237. Conseiller et provoquer le suicide.....	98
238. Tentative de suicide.....	98
239. Négliger d'avoir de l'aide dans un accouchement.....	98
240. Suppression de part.....	98

PARTIE XIX.

LÉSIONS CORPORELLES ET ACTES QUI METTENT LES PERSONNES EN DANGER.

241. Tenter de mutiler, estropier, etc.	99
242. Blessures.....	99
243. Tirer sur les navires de Sa Majesté ; blesser des préposés des douanes.....	99
244. Tenter d'étouffer dans le but de commettre un acte criminel.....	99
245. Administrer du poison de façon à mettre la vie en danger..	99
246. Administrer du poison, etc., dans le but de léser ou incommoder	100
247. Lésion corporelle au moyen d'explosifs.....	100
248. Tentative de lésion corporelle au moyen d'explosifs..	100
249. Tendre des fusils à ressort, etc.....	100
250. Mettre intentionnellement en danger la vie des voyageurs sur un chemin de fer	101
251. Mettre en danger, par négligence, la vie des voyageurs sur un chemin de fer.....	101
252. Causer une lésion corporelle par négligence.....	101
253. Blesser quelqu'un par une course de chevaux.....	101
254. Empêcher de sauver la vie d'un naufragé.....	102
255. Laisser des trous dans la glace et des excavations sans entourages.....	102
256. Envoyer un navire innavigable prendre la mer.....	102
257. Prendre la mer dans un navire innavigable	103

PARTIE XX.

DES VOIES DE FAIT ET ATTENTATS.

258. Définition des voies de fait et attentats.....	103
259. Attentats à la pudeur sur des femmes.....	103
260. Attentats à la pudeur sur des hommes.....	104
	261

TABLE DES MATIÈRES.

11

ART.	PAGE.
261. Le consentement d'un enfant mineur de 14 ans n'est pas une défense.....	104
262. Voies de fait accompagnées de lésions corporelles.....	104
263. Attaque avec circonstances aggravantes.....	104
264. Enlèvement et séquestration de personnes.....	104
265. Voies de fait simples.....	105

PARTIE XXI.

DU VIOL ET DE L'AVORTEMENT.

266. Définition du viol.....	105
267. Punition du viol.....	105
268. Tentative de viol.....	105
269. Défloremment d'enfants de moins de 14 ans.....	105
270. Tentative de commettre cette infraction.....	105
271. Tuer un enfant non encore né.....	106
272. Provoquer l'avortement.....	106
273. Femme qui provoque son propre avortement.....	106
274. Fournir les moyens de provoquer l'avortement.....	106

PARTIE XXII.

DES CRIMES CONTRE LES DROITS CONJUGAUX ET DES PARENTS—
BIGAMIE—RAPT.

275. Définition de la bigamie.....	106
276. Punition de la bigamie.....	107
277. Mariage feint.....	107
278. Punition de la polygamie.....	107
279. Célébrer ou faire célébrer illégalement un mariage.....	108
280. Célébrer un mariage en contravention à la loi.....	108
281. Enlèvement d'une femme.....	108
282. Enlèvement d'une héritière.....	108
283. Enlèvement d'une fille mineure de 16 ans.....	109
284. Vol d'enfants mineurs de 14 ans.....	109

PARTIE XXIII.

DU LIBELLE DIFFAMATOIRE.

285. Définition du libelle diffamatoire.....	110
286. Définition de la publication.....	110
287. Publier sur invitation.....	110
288. Publier dans les cours de justice.....	110
289. Publier des documents parlementaires.....	110
290. Comptes rendus loyaux des délibérations du parlement et des cours.....	111
291. Comptes rendus loyaux des délibérations des assemblées publi- ques.....	111
292. Discussion loyale.....	111
293. Commentaires loyaux.....	111
294. Chercher remède à des griefs.....	111
295. Réponse à des questions.....	111
	296.

Art.	Page.
296. Donner des renseignements.....	112
297. Vente de journaux contenant un libelle.....	112
298. Vente de livres contenant un libelle.....	112
299. Quand la vérité du libelle est un moyen de défense.....	113
300. Extorsion au moyen du libelle.....	113
301. Puniton d'un libelle que l'on sait faux.....	113
302. Puniton du libelle diffamatoire.....	113

TITRE VI.

CRIMES CONTRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET LES DROITS RÉSULTANT DE CONTRATS, ET CRIMES SE RATTACHANT AU COMMERCE.

PARTIE XXIV.

DU VOL ET DES CHOSES VOLABLES.

303. Choses volables.....	114
304. Animaux volables.....	114
305. Définition du vol.....	115
306. Vol de choses sous saisie.....	115
307. Vol d'animaux.....	115
308. Vol par un agent.....	116
309. Vol par un mandataire.....	116
310. Vol par appropriation.....	116
311. Vol par un co-propriétaire.....	117
312. Cacher de l'or ou de l'argent d'une mine pour frauder un associé.....	117
313. Vol par un mari ou une femme.....	117

PARTIE XXV.

DU RECEL D'OBJETS VOLÉS.

314. Recel d'effets malhonnêtement obtenus.....	117
315. Recevoir une lettre ou un sac de lettres volés.....	118
316. Recel lorsque l'infraction première est punissable sommairement.....	118
317. Quand le recel est consommé.....	118
318. Recel après restitution au propriétaire.....	118

PARTIE XXVI.

PUNITION DU VOL ET DES INFRACTIONS CONNEXES AU VOL.

319. Commis et serviteurs.....	118
320. Agents et mandataires.....	119
321. Refus par des employés publics de remettre des deniers, etc.....	119
322. Vol d'effets loués avec une maison.....	119
323. Testaments ou codicilles.....	119
324. Titres d'immeubles.....	119
325. Vol de documents judiciaires ou officiels.....	119
	326.

TABLE DES MATIÈRES.

13

ART.	PAGE.
326. Vol de sacs postaux, etc.....	120
327. Vol de lettres, colis et clefs de malle.....	120
328. Vol de certains objets transmissibles.....	120
329. Documents d'élection.....	120
330. Billets de chemin de fer, etc.....	120
331. Bestiaux.....	121
332. Chiens, oiseaux et autres animaux.....	121
333. Pigeons.....	121
334. Huitres.....	121
335. Vol de choses attachées au sol ou aux bâtiments.....	121
336. Arbres dans les parcs, etc., d'une valeur de \$5, ou ailleurs d'une valeur de \$25.....	122
337. Arbres d'une valeur de 25 cts.....	122
338. Bois trouvé à la dérive.....	122
339. Vol de haies vives, barrières, etc.....	123
340. Manquer de justifier la possession de l'arbre, etc.....	123
341. Vol de fruits, plantes, etc., dans un jardin.....	123
342. Vol de végétaux ne croissant pas dans un jardin, etc.....	123
343. Vol de minerais, métaux, etc.....	124
344. Vol sur la personne.....	124
345. Vol dans une maison d'habitation.....	124
346. Vol au moyen de rossignols, etc.....	124
347. Vol dans une manufacture, etc.....	124
348. Emploi frauduleux d'effets confiés pour être fabriqués.....	124
349. Vol à bord des navires, sur les quais, etc.....	125
350. Vol d'épaves.....	125
351. Vol sur les chemins de fer.....	125
352. Vol de choses déposées dans un tombeau de sauvage.....	125
353. Détruire, etc., des actes écrits.....	125
354. Cacher une chose volable.....	125
355. Apporter en Canada des effets volés.....	126
356. Vol de choses non autrement prévues.....	126
357. Autre punition si la chose volée vaut plus de \$200.....	126

PARTIE XXVII.

DES ESCROQUERIES ET AUTRES FRAUDES CRIMINELLES À L'ÉGARD
DE PROPRIÉTÉS.

358. Définition du faux prétexte.....	126
359. Punition du faux prétexte.....	126
360. Obtenir une signature sous de faux prétextes.....	126
361. Préendre faussement avoir envoyé des valeurs dans une lettre..	127
362. Obtenir un passage à l'aide d'un billet faux.....	127
363. Abus de confiance.....	127

PARTIE

PARTIE XXVIII.

DE LA FRAUDE.

ART.	PAGE.
364. Compte faux par un fonctionnaire.....	127
365. Rapport faux par un fonctionnaire.....	127
366. Falsification de comptes par un commis.....	128
367. Faux état de deniers reçus par un employé public.....	128
368. Cession de biens dans l'intention de frauder des créanciers.....	128
369. Détruire ou falsifier des livres pour frauder ses créanciers.....	128
370. Céler des titres, etc., ou falsifier une généalogie.....	129
371. Fraudes à l'égard de l'enregistrement de titres d'immeubles.....	129
372. Vente frauduleuse d'immeubles.....	129
373. Hypothèque frauduleuse.....	129
374. Saisie frauduleuse de terres.....	129
375. Fraude au sujet de l'or et de l'argent.....	130
376. Gardiens d'entrepôts, etc., donnant des reçus faux.....	130
377. Vente de marchandises sur lesquelles il a été fait des avances...	131
378. Faire un faux énoncé dans un reçu pour du grain, etc.....	131
379. Quant aux associés innocents.....	131
380. Vendre un navire ou une épave sans y avoir droit.....	132
381. Autres infractions au sujet des épaves.....	132
382. Infractions au sujet des vieux gréements de navires.....	132
383. Définitions.....	133
384. Marques sur les munitions publiques.....	133
385. Appliquer illégalement des marques sur des munitions publi- ques.....	134
386. Les enlever.....	134
387. Garder ou vendre illégalement des munitions publiques.....	134
388. Manquer de justifier de la légalité de possession.....	134
389. Chercher des munitions près des vaisseaux de Sa Majesté.....	134
390. Recevoir des équipements de soldats ou de déserteurs.....	135
391. Recevoir des équipements de la marine.....	135
392. Acheter ou vendre des effets de matelots.....	135
393. Manquer de justifier de la légalité de possession.....	136
394. Complot de fraude.....	136
395. Tricher au jeu.....	136
396. Prétendre pratiquer la magie.....	136

PARTIE XXIX.

DU VOL À MAIN ARMÉE ET DE L'EXTORSION.

397. Définition du vol à main armée.....	137
398. Punition du vol qualifié.....	137
399. Punition du vol à main armée.....	137
400. Attaque avec intention de vol.....	137
401. Arrêter la malle.....	137
402. Contraindre à la signature de documents.....	137
403. Lettres demandant de l'argent, etc., avec menaces.....	138
404. Demander avec intention de voler.....	138
	405.

TABLE DES MATIÈRES.

15

ART.	PAGE.
405. Extorsion à l'aide de certaines menaces.....	138
406. Extorsion à l'aide d'autres menaces.....	138

PARTIE XXX.

DES EFFRACTIONS ET ESCALADES.

407. Définition d'une maison d'habitation, etc.....	139
408. Effraction et infraction dans un lieu de culte	139
409. Effraction avec intention d'infraction dans un lieu de culte.....	140
410. Définition de l'effraction.. ..	140
411. Effraction accompagnée d'infraction.....	140
412. Effraction avec intention d'infraction.....	140
413. Effraction de magasin accompagnée d'infraction.....	140
414. Effraction de magasin avec intention d'infraction.....	140
415. Etre trouvé dans une maison d'habitation, de nuit.....	140
416. Etre armé avec intention d'effraction.....	141
417. Etre déguisé ou en possession d'instruments d'effraction.....	141
418. Punition des récidives.....	141

PARTIE XXXI.

DU FAUX.

419. Définition d'un " document ".....	141
420. " Billet de banque " et " bon du Trésor ".....	141
421. " Faux document ".....	142
422. Faux.....	142
423. Punition du faux.....	143
424. Emploi de faux documents.....	146
425. Contrefaçon de sceaux.....	146
426. Contrefaçon des sceaux des tribunaux, etc.....	146
427. Imprimer illégalement une proclamation, etc... ..	146
428. Envoi de télégrammes sous un faux nom.....	146
429. Envoi de télégrammes faux.	147
430. Avoir de faux billets de banque.....	147
431. Rédiger un document sans autorisation.....	147
432. Obtenir quelque chose à l'aide d'un document faux.....	147

PARTIE XXXII.

DES PRÉPARATIFS DE FAUX ET DES CRIMES CONNEXES AU FAUX.

433. Interprétation des expressions.....	147
434. Instruments de faussaire.....	148
435. Contrefaçon de timbres.....	148
436. Falsifier un registre.....	149
437. Falsifier des extraits de registres.....	150
438. Donner de faux certificats.....	150
439. Contrefaire des certificats.....	150
440. Faux en écriture publique.....	150
441. Emettre un mandat de dividende faux.	151
442. Annoncer sous forme de billets de banque.....	151

PARTIE

PARTIE XXXIII.

CONTREFAÇON DE MARQUES DE COMMERCE—MARQUES FRAUDEUSES DES MARCHANDISES.

ART.	PAGE.
443. Définitions.....	151
444. Mots ou marques sur les bottiers de montre.....	158
445. Définition de la contrefaçon d'une marque de commerce.....	158
446. Apposition de marques de commerce sur les marchandises.....	154
447. Contrefaçon de marques de commerce, etc.....	154
448. Vente de marchandises frauduleusement marquées.....	154
449. Vente de bouteilles portant une marque de commerce, sans le consentement du propriétaire.....	155
450. Puntion des contraventions définies dans cette partie.....	155
451. Représenter faussement que des effets sont fabriqués pour Sa Majesté, etc.....	155
452. Importation illégale de marchandises passibles de saisie.....	155
453. Moyens de défense si l'accusé a fait innocemment des instruments pour contrefaire des marques de commerce.....	156
454. Moyen de défense si le délinquant est un employé.....	156
455. Exception au sujet des désignations de fabriques apposées sur des marchandises au 22 mai 1888.....	157

PARTIE XXXIV.

DE LA SUPPOSITION DE PERSONNES.

456. Supposition de personnes.....	157
457. Représenter faussement un autre à un examen.....	157
458. Se faire passer pour certaines personnes.....	157
459. Signer un instrument d'un faux nom.....	158

PARTIE XXXV.

DES INFRACTIONS RELATIVES AUX MONNAIES.

460. Définitions.....	158
461. Quand la contrefaçon sera réputée consommée.....	159
462. Contrefaçon de monnaies, etc.....	159
463. Acheter, vendre ou importer de la monnaie contrefaite.....	160
464. Fabrication et importation de monnaies de billon non courantes..	160
465. Exportation de monnaie fausse.....	160
466. Faire des outils de faux monnayeurs.....	160
467. Apporter en Canada des outils des hôtels des monnaies.....	161
468. Affaiblir quelque monnaie d'or ou d'argent.....	161
469. Dégrader des monnaies.....	161
470. Possession de limailles ou rognures de monnaies courantes.....	161
471. Avoir en sa possession de la fausse monnaie.....	162
472. Infractions relatives à la monnaie de cuivre.....	162
473. Infractions relatives aux monnaies étrangères.....	162
474. Mettre en circulation de la fausse monnaie.....	163

ART.	PAGE.
475. Mettre en circulation des monnaies n'ayant pas le poids, etc...	168
476. Offrir de la monnaie dégradée.....	168
477. Emettre de la monnaie de cuivre n'ayant pas cours.....	168
478. Puntion des récidives.....	168

PARTIE XXXVI.

DE L'OFFRE DE FAUSSE MONNAIE.

479. Définition.....	164
480. Annoncer de la fausse monnaie et infractions connexes.....	164

PARTIE XXXVII.

DES TORTS ET DOMMAGES.

481. Préliminaires.....	165
482. Incendie.....	165
483. Tentative d'incendie.....	165
484. Incendier des récoltes.....	166
485. Tentative d'incendier des récoltes.....	166
486. Mettre le feu par négligence à quelque forêt, bois, etc.....	166
487. Menaces d'incendie, etc.....	166
488. Tentative d'endommager par la poudre.....	167
489. Dommages sur des chemins de fer.....	167
490. Obstruer des chemins de fer.....	167
491. Dommages aux colis confiés aux chemins de fer.....	167
492. Dommages aux télégraphes, etc.....	168
493. Naufrages.....	168
494. Tentative de naufrage.....	168
495. Déranger des signaux de marine.....	168
496. Empêcher le sauvetage des navires ou épaves.....	168
497. Dommages aux radeaux et aux travaux servant à leur descente.	169
498. Dommages aux mines.....	169
499. Puntion des dommages.....	169
500. Tentative de mutiler ou empoisonner des bestiaux.....	171
501. Mutilation d'autres animaux.....	171
502. Menaces de mutiler des bestiaux.....	171
503. Dommages aux cahiers de votation, etc.....	172
504. Dommages aux bâtiments par des locataires.....	172
505. Dommages aux bornes territoriales.....	172
506. Dommages à d'autres bornes de terrains.....	172
507. Dommages aux clôtures.....	172
508. Endommager des arbres, etc.....	173
509. Détruire des fruits ou légumes dans un jardin, etc.....	173
510. Détruire des végétaux, etc., ne croissant pas dans un jardin.....	173
511. Dommages non autrement prévus.....	174

PARTIE XXXVIII.

DES CRUAUTÉS ENVERS LES ANIMAUX.

ART.	PAGE.
512. Cruauté envers les animaux.....	174
513. Arène pour les batailles de coqs.....	175
514. Transport des bestiaux.....	175
515. Perquisitions et amende pour refus d'admission.....	176

PARTIE XXXIX.

DES INFRACTIONS SE RATTACHANT AU COMMERCE ET DES VIOLATIONS DE CONTRATS.

516. Complots pour restreindre le commerce.....	176
517. Quels actes restreignant le commerce ne sont pas illégaux.....	176
518. Poursuites pour conspiration.....	176
519. Définitions.....	177
520. Coalitions pour restreindre le commerce.....	177
521. Violations criminelles de contrats.....	177
522. Déchirer ou effacer les affiches contenant les dispositions relatives aux violations de contrats.....	179
523. Intimidation.....	179
524. Intimider quelqu'un pour l'empêcher de travailler.....	179
525. Intimider quelqu'un pour l'empêcher de faire le commerce du blé, etc.....	180
526. Empêcher des enchères sur des terres publiques.....	180

PARTIE XL.

DES TENTATIVES, COMLOTS ET COMPLICITÉS.

527. Comploter des actes criminels.....	180
528. Tentative de certains actes criminels.....	181
529. Tentative d'autres actes criminels.....	181
530. Tentatives d'infractions prévues par un statut.....	181
531. Complicité de certains actes criminels après le fait.....	181
532. Complicité d'autres actes criminels après le fait.....	181

TITRE VII.

PROCÉDURE.

PARTIE XLI.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

533. Pouvoir faire des règlements.....	182
534. Recours civil non suspendu quoique l'acte soit criminel.....	182
535. Distinction entre la félonie et le délit, abolie.....	182
536. Interprétation des actes et documents.....	182
537. Interprétation des renvois à certains actes.....	183

PARTIE XLII.

DE LA JURIDICTION.

Art.	PAGE.
538. Cour supérieure	183
539. Autres cours.....	183
540. Jurisdiction en certains cas.....	183
541. Exercice des pouvoirs de deux juges de paix.....	184

PARTIE XLII.

DE LA PROCÉDURE DANS DES CAS PARTICULIERS.

542. Infractions du ressort de l'Amirauté anglaise.....	184
543. Violation de secrets officiels.....	185
544. Corruption judiciaire.....	185
545. Faire des substances explosives	185
546. Envoyer des navires innavigables en mer.....	185
547. Emploi frauduleux de deniers par un fidéicommissaire.....	185
548. Actes frauduleux par un vendeur ou débiteur hypothécaire.....	185
549. Mettre en circulation des monnaies dégradées.....	185
550. Procès de mineurs.....	185
551. Délai durant lequel des procédures seront instituées en certains cas.....	186
552. Arrestation sans mandat.....	187

PARTIE XLIII.

ASSIGNATION DES ACCUSÉS DEVANT LES JUGES DE PAIX.

553. Jurisdiction des magistrats	190
554. Quand un juge de paix peut contraindre à comparaître.....	190
555. Infractions commises en certaines parties d'Ontario.....	191
556. Infractions commises dans le district de Gaspé.....	191
557. Infractions commises en dehors d'une juridiction.....	192
558. Dénonciation.....	192
559. Audition sur dénonciation.....	192
560. Arrestation pour infraction commise en mer, etc.....	193
561. Arrestation de personnes soupçonnées de désertion.....	193
562. Contenu et signification des assignations.....	193
563. Mandat d'arrestation en premier lieu.....	193
564. Exécution du mandat.....	194
565. Procédure si le délinquant est hors du ressort du juge de paix..	194
566. Ce qui sera fait de la personne arrêtée sur un mandat visé.....	195
567. Ce qui sera fait de la personne arrêtée sur mandat.....	195
568. Enquête du coroner.....	195
569. Mandat de perquisition.....	196
570. Perquisition de munitions publiques.....	198
571. Mandat de perquisition à la recherche d'or, d'argent, etc	198
572. Recherche du bois illégalement détenu	198
573. Recherche de liqueurs près des navires de Sa Majesté.....	199

ART.	PAGE.
574. Recherche de femmes dans une maison malfamée.....	199
575. Perquisitions dans les maisons de jeu.....	199
576. Recherche des vagabonds.....	201

PARTIE XLIV.

PROCÉDURE LORS DE LA COMPARUTION DU PRÉVENU.

577. Enquête par le juge de paix.....	201
578. Irrégularité en obtenant la comparution.....	201
579. Ajournement s'il y a divergence.....	201
580. Assignation des témoins.....	201
581. Signification des assignations aux témoins.....	202
582. Mandat d'amener après l'assignation.....	202
583. Mandat d'amener en premier lieu.....	203
584. Assignation de témoins en dehors du ressort du juge de paix...	203
585. Si le témoin refuse de déposer.....	204
586. Pouvoirs discrétionnaires du juge de paix.....	204
587. Admission à caution.....	205
588. Continuation de l'instruction.....	205
589. Si le prévenu ne comparait pas.....	205
590. Témoins à charge.....	206
591. Lecture des dépositions au prévenu.....	206
592. Aveu ou admission du prévenu.....	207
593. Preuve à décharge.....	207
594. Libération du prévenu.....	207
595. L'accusateur peut s'engager à poursuivre.....	207
596. Renvoi du prévenu pour subir son procès.....	208
597. Copie des dépositions.....	208
598. Engagement de poursuivre ou de rendre témoignage.....	208
599. Témoin refusant de souscrire une obligation.....	209
600. Transmission des documents.....	209
601. Règles de l'admission à caution.....	209
602. Cautionnement après incarcération.....	210
603. Admission à caution par une cour supérieure.....	210
604. Demande d'admission à caution après incarcération.....	211
605. Mandat d'élargissement.....	211
606. Mandat d'arrestation d'un cautionné sur le point de s'esquiver...	211
607. Translation du prévenu à la prison.....	212

PARTIE XLY.

ACTES D'ACCUSATION.

608. Pas nécessaire d'employer du parchemin.....	212
609. Lieu du procès.....	212
610. En-tête de l'acte d'accusation.....	212
611. Formule et contenu des chefs d'accusation.....	212
612. Des infractions peuvent être imputées dans la forme alternative.	213
613. Certaines objections ne vicient pas les chefs d'accusation.....	213
614. Accusation de haute trahison.....	214

TABLE DES MATIÈRES.

21

ART.	PAGE.
615. Accusation de libelle.....	214
616. Accusation de parjure et de certaines autres infractions.....	214
617. Particularités.....	215
618. Accusation de prétendre avoir envoyé de l'argent, etc., dans une lettre.....	215
619. Actes d'accusation en certains cas.....	215
620. Propriétés d'une corporation.....	215
621. Accusation de vol de minerais ou minéraux.....	216
622. Accusation d'infractions à l'égard de cartes-poste, etc.....	216
628. Accusations contre des employés publics.....	216
624. Accusation d'infractions au sujet de sacs postaux, etc.....	216
625. Accusation de vol contre un locataire.....	217
626. Réunion de chefs d'accusation, et procédures à suivre.....	217
627. Complices après le fait, et recéleurs.....	218
628. Accusation de récidives.....	218
629. Objections à un acte d'accusation.....	218
630. Temps des plaidoiries.....	218-
631. Plaidoyers spéciaux.....	219
632. Dépôts et notes du juge lors du procès antérieur.....	220
633. Seconde accusation.....	220
634. Plaidoyer de justification en matière de libelle.....	220

PARTIE XLVII.

DES CORPORATIONS.

635. Les corporations peuvent comparaître par procureur.....	221
636. Pas de <i>certiorari</i> , etc.....	221
637. Avis à signifier à la corporation.....	221
638. Si la corporation ne comparait pas.....	221
639. Le procès peut avoir lieu en son absence.....	222

PARTIE XLVIII.

DES POURSUITES.

640. Jurisdiction des cours.....	222
641. Renvoi de l'acte d'accusation au grand jury.....	222
642. Enquête du coroner.....	223
643. Serment en cour pas nécessaire.....	223
644. Le chef du grand jury peut faire prêter serment.....	223
645. Inscription des noms des témoins sur l'acte d'accusation.....	223
646. Les noms des témoins seront soumis au grand jury.....	223
647. Honoraires pour l'assermentation des témoins.....	223
648. Mandat d'arrestation et certificat.....	224

PARTIE XLIX.

TRANSLATION DES PRISONNIERS—CHANGEMENT DE JURIDICTION.

649. Translation des prisonniers.....	225
650. Acte d'accusation après la translation.....	225
651. Changement de juridiction.....	226

PARTIE L.

DES MISES EN ACCUSATION.

ART.	PAGE
652. Mise en accusation du prévenu.....	227
653. Inspection des dépositions par le prévenu.....	227
654. Copie de l'acte d'accusation au prévenu.....	227
655. Et aussi copie des dépositions.....	227
656. Exceptions à la forme abolies.....	227
657. Plaidoyer ; refus de plaider.....	227
658. Dispositions spéciales dans le cas de trahison.....	228

PARTIE LI.

DU PROCÈS.

659. Liberté de la défense.....	228
660. Présence de l'accusé au procès.....	228
661. Droit du poursuivant de résumer les débats.....	228
662. Qui peut être juré.....	229
663. Jury de <i>medietate linguæ</i> , aboli.....	229
664. Jurés mixtes dans la province de Québec.....	229
665. Jurés mixtes dans le Manitoba.....	229
666. Récusation du tableau des jurés.....	230
667. Appel des jurés.....	230
668. Récusations et mises à l'écart.....	231
669. Mises à l'écart dans les cas de libelle.....	232
670. Récusations péremptoires en cas de jury mixte.....	232
671. Accusés s'unissant et se séparant dans leurs récusations.....	233
672. Jurés suppléants.....	233
673. Les jurés ne se sépareront pas.....	233
674. Les jurés pourront avoir du feu et des rafraichissements.....	233
675. Pouvoirs des cours sauvegardés.....	233
676. Procédures dans les cas de récidives.....	234
677. Comparution des témoins.....	234
678. Comment contraindre les témoins à comparaître.....	234
679. Témoin en Canada, mais en dehors du ressort de la cour.....	235
680. Comparution des prisonniers comme témoins.....	235
681. Le témoignage d'un malade peut être pris par commission.....	235
682. Le prisonnier peut assister à la déposition.....	236
683. Commissions rogatoires hors du Canada.....	236
684. Quand le témoignage d'un témoin doit être corroboré.....	237
685. Témoignage non assermenté d'un enfant en certains cas.....	237
686. La déposition d'un malade peut être lue comme preuve.....	237
687. Les dépositions reçues à l'enquête préliminaire peuvent être lues comme preuve.....	238
688. Une déposition prise au sujet d'une accusation peut servir pour une autre.....	238
689. La déclaration du prévenu peut servir de preuve contre lui.....	238
690. L'aveu de l'accusé peut être accepté au procès.....	238
	691.

ART.	PAGE.
691. Certificat du procès où il a été commis un parjure.....	238
692. Preuve que de la monnaie est fausse ou contrefaite.....	239
693. Preuve de l'annonce de fausse monnaie.....	239
694. Preuve d'une condamnation antérieure.....	239
695. Preuve de la condamnation antérieure d'un témoin.....	239
696. Preuve d'un document attesté.....	240
697. Preuve dans le cas d'infanticide.....	240
698. Comparaison d'écritures.....	240
699. Partie qui décrédite son témoin.....	240
700. Preuve de déclarations antérieures d'un témoin par écrit.....	240
701. Preuve de déclarations contradictoires par un témoin.....	241
702. Preuve qu'un endroit est une maison de jeu.....	241
703. Autre preuve qu'un endroit est une maison de jeu.....	241
704. Preuve dans les cas d'agiotage sur les actions ou marchandises..	241
705. Preuve dans certains cas de libelle.....	242
706. Preuve dans le cas de polygamie, etc.....	242
707. Preuve du vol de minéraux ou minerais.....	242
708. Preuve du vol de bois.....	242
709. Preuve au sujet des munitions publiques.....	243
710. Preuve au sujet des marques frauduleuses sur les marchandises	243
711. Infraction imputée—tentative prouvée.....	243
712. Tentative imputée—infraction prouvée.....	243
713. Infraction imputée—partie seulement prouvée.....	243
714. Sur accusation de meurtre d'un enfant, le verdict peut être pour suppression de part.....	244
715. Verdict sur accusation de recel par plusieurs personnes.....	244
716. Poursuites contre des recéleurs.....	244
717. Poursuite après une condamnation antérieure.....	244
718. Poursuite pour faux monnayage.....	245
719. Verdict dans le cas de libelle.....	245
720. Séquestration de documents.....	246
721. Destruction des monnaies contrefaites.....	246
722. Visite des lieux.....	246
723. Divergences et amendements.....	246
724. L'amendement sera inscrit au dossier.....	247
725. Dossier formel, comment dressé.....	247
726. Grosse de la condamnation ou de l'acquittement.....	247
727. Jury se retirant pour considérer le verdict.....	248
728. Jury incapable de s'entendre.....	248
729. Procédures le dimanche.....	248
730. Femme enceinte condamnée à mort.....	248
731. Jury <i>de venire inspiciendo</i> aboli.....	248
732. Arrêt des procédures.....	248
733. Motion en arrêt de jugement sur verdict de culpabilité.....	249
734. Le jugement ne sera pas arrêté pour informalités.....	249
735. Le verdict ne sera pas attaqué à cause de certaines omissions à l'égard des jurés.....	250
736. Prisonniers atteints d'aliénation mentale.....	250
737. Accusés atteints d'aliénation mentale lors de leur procès.....	250
738. Détention des personnes autrefois acquittées pour cause d'alié- nation.....	251
	789.

ART.	PAGE.
739. Aliénation d'une personne sur le point d'être élargie faute de poursuite.....	251
740. Détention de la personne aliénée.....	251
741. Aliénation d'une personne incarcérée.....	251
PARTIE LII.	
DES APPELS.	
742. Appel dans les causes criminelles.....	251
743. Réserve des questions de droit.....	252
744. Appel lorsqu'aucune question n'est réservée.....	252
745. Témoignages pour la cour d'appel.....	253
746. Pouvoirs de la cour d'appel.....	253
747. Demande d'un nouveau procès.....	254
748. Nouveau procès par ordre du ministre de la Justice.....	254
749. Effets intermédiaires de l'appel.....	254
750. Appel à la cour Suprême du Canada.....	254
751. Appel au Conseil privé aboli.....	255
PARTIE LIII.	
DISPOSITIONS SPÉCIALES.	
752. Détention ultérieure de l'accusé.....	255
753. La décision des questions soulevées au cours des débats peut être réservée.....	255
754. Pratique à suivre devant la Haute cour de Justice d'Ontario.....	256
755. Commission pour la tenue d'une cour d'assises, etc.....	256
756. Cour de sessions générales.....	256
757. Délai pour plaider à une accusation dans Ontario.....	256
758. Ordonnance de plaider.....	256
759. Délai pour mettre en jugement le prévenu.....	257
760. Liste des causes criminelles dans la Nouvelle-Ecosse.....	257
761. Sentence criminelle dans la Nouvelle-Ecosse.....	257
PARTIE LIV.	
INSTRUCTION EXPÉDITIVE DES ACTES CRIMINELS.	
762. Territoires du Nord-Ouest et Kéwatin exemptés de cette partie..	257
763. Définitions.....	257
764. Juge constitué en cour d'archives.....	258
765. Infractions jugeables sous l'empire de la présente partie.....	258
766. Devoir du shérif après l'incarcération du prévenu.....	259
767. Comparution du prévenu devant le juge.....	259
768. Personnes conjointement accusées.....	259
769. Option du prévenu après son refus d'être jugé par le juge.....	259
770. Continuation des procédures devant un autre juge.....	260
771. Option du prévenu après son incarcération préventive sous l'empire des parties LVI ou LVII.....	260
772. Procès du prévenu.....	260
773. Instruction d'infractions autres que celles pour lesquelles le prévenu a été incarcéré.....	260
774. Pouvoirs du juge.....	261
775. Admission à caution.....	261
	776.

ART.	PAGE.
776. Cautionnement dans le cas où le prévenu opte pour un procès par jury.....	261
777. Ajournement.....	261
778. Pouvoirs d'amender.....	261
779. Les obligations de poursuivre ou de rendre témoignage s'appliqueront aux procédures faites sous l'empire de la présente partie	261
780. Les témoins devront être présents pendant tout le procès.....	261
781. Procédures contre les témoins récalcitrants.....	262

PARTIE LV.

INSTRUCTION SOMMAIRE DES ACTES CRIMINELS.

782. Définitions.....	262
783. Infractions qui tombent sous l'empire de la présente partie.....	263
784. Jurisdiction absolue du magistrat en certains cas.....	264
785. Procès sommaire en certains autres cas.....	265
786. Procédure à suivre lors de la comparution du prévenu devant le magistrat.....	265
787. Puniton de certaines infractions tombant sous l'empire de la présente partie.....	265
788. Puniton de certaines autres infractions.....	266
789. Procédures à suivre pour les infractions relatives à une propriété valant plus de dix piastres.....	266
790. Condamnation à la suite d'un plaidoyer de coupable en tel cas..	266
791. Le magistrat peut décider de ne pas procéder par voie sommaire	267
792. Le choix d'un procès par jury sera mentionné dans le mandat de dépôt.....	267
793. Défense pleine et entière autorisée.....	267
794. Les procédures se feront en audience publique.....	267
795. Pouvoir d'assigner des témoins.....	267
796. Signification de l'assignation.....	267
797. Renvoi de l'accusation.....	268
798. Effet de la condamnation.....	268
799. Le certificat de renvoi est une fin de non-recevoir.....	268
800. Un vice de forme n'invalide pas les procédures.....	268
801. Le résultat de l'audition sera transmis à la cour des sessions....	268
802. Preuve de la condamnation ou de l'acquiescement.....	268
803. Restitution des effets volés.....	268
804. Renvoi de l'accusé devant un magistrat.....	268
805. Non-comparution du prévenu admis à caution.....	269
806. Emploi des amendes.....	269
807. Formules qui peuvent être employées.....	270
808. Certaines dispositions non applicables à la présente partie.....	270

PARTIE LVI.

PROCÈS DES JEUNES DÉLINQUANTS POUR ACTES CRIMINELS.

809. Définitions.....	270
810. Puniton du vol.....	271
811. Moyen de contraindre le délinquant à comparaître.....	271
812. Pouvoir de surseoir ou d'admettre à caution.....	271
813. Le prévenu déclarera comment il veut être jugé.....	272
	814.

ART.	PAGE.
814. Quand le prévenu ne sera pas jugé sommairement.....	272
815. Citation des témoins.....	272
816. Obligation des témoins de comparaître.....	272
817. Mandat d'amener contre un témoin.....	272
818. Signification de la citation.....	273
819. Acquiescement du prévenu.....	273
820. Formule de condamnation.....	273
821. Toute procédure ultérieure se trouve arrêtée.....	273
822. Dépôt de la condamnation et des cautionnements.....	273
823. Relevés trimestriels.....	274
824. Restitution des effets volés.....	274
825. Procédure à suivre lorsque l'amende imposée au prévenu n'est pas payée.....	274
826. Frais.....	274
827. Emploi des amendes.....	275
828. Les frais seront certifiés par les juges de paix.....	275
829. Application de la présente partie.....	276
830. Pas de condamnation à une réforme en vertu de la présente partie	276
831. Les autres procédures contre les jeunes délinquants ne sont pas affectées.....	276

PARTIE LVII.

FRAIS ET DÉDOMMAGEMENTS PÉCUNIAIRES — RESTITUTION D'EFFETS VOLÉS.

832. Frais.....	276
833. Frais dans le cas de libelle.....	277
834. Frais sur condamnation pour voies de fait.....	277
835. Taxation des frais.....	277
836. Dédommagement pour perte de propriété.....	277
837. Dédommagement à l'acquéreur <i>bonâ fide</i> d'effets volés.....	278
838. Restitution des effets volés.....	278

PARTIE LVIII.

DES CONVICTIONS SOMMAIRES.

839. Définitions.....	279
840. Application.....	279
841. Délai dans lequel les procédures devront être commencées.....	280
842. Jurisdiction.....	280
843. Audition devant les juges de paix.....	281
844. Visa des mandats.....	281
845. Dénonciations et plaintes.....	281
846. Certaines objections ne vicieront pas les procédures.....	282
847. Divergences.....	282
848. Exécution des mandats.....	283
849. Audition, doit être en audience publique.....	283
850. Conseils des parties.....	283
851. Les témoins doivent être sous serment.....	283
852. Preuve.....	283
853. Non-comparution du prévenu.....	283
854. Non-comparution du plaignant.....	284
	855.

ART.	PAGE.
855. Procédure à suivre lorsque les deux parties comparaissent.....	284
856. Mise en accusation du prévenu.....	284
857. Ajournement.....	285
858. Décision par le juge de paix.....	285
859. Formule de condamnation.....	285
860. Disposition des amendes à la suite de la condamnation de plusieurs délinquants associés.....	285
861. Première condamnation en certains cas.....	286
862. Certificat de non-lieu.....	286
863. Désobéissance à un ordre décerné par un juge de paix.....	286
864. Voies de fait.....	286
865. Renvoi de la plainte pour voies de fait.....	286
866. Certificat ou condamnation déclarés fins de non-recevoir.....	287
867. Frais sur condamnation ou ordre.....	287
868. Frais sur renvoi de la poursuite.....	287
869. Recouvrement des frais lorsqu'une amende est imposée.....	287
870. Recouvrement des frais en d'autres cas.....	287
871. Honoraires.....	287
872. Dispositions concernant les condamnations.....	289
873. Ordre relatif au prélèvement des frais.....	290
874. Visa d'un mandat de saisie.....	290
875. Le mandat de saisie ne sera pas décerné en certains cas.....	291
876. Le mandat émis, le défendeur peut être admis à caution ou détenu	291
877. Puniton cumulative.....	291
878. Cautionnements.....	291
879. Appel.....	292
880. Conditions de l'appel.....	298
881. Procédures en appel.....	294
882. Appel basé sur des informalités.....	294
883. Le jugement devra porter sur le fond même de l'affaire.....	295
884. Frais lorsque l'appel est déserté.....	295
885. Procédure à suivre lorsque l'appel est renvoyé.....	295
886. Nulle condamnation ne sera infirmée pour cause d'informalité...	296
887. Pas de <i>certiorari</i> quand il y a appel.....	296
888. Le juge de paix transmettra la condamnation à la cour d'appel..	296
889. Les vices de forme n'invalideront point les condamnations.....	296
890. Irrégularités dans le sens de l'article précédent.....	297
891. Protection des juges de paix dont le jugement est infirmé.....	297
892. Condition à remplir pour que la demande en infirmation soit admise.....	297
893. Acte impérial remplacé.....	298
894. Il sera judiciairement pris connaissance des proclamations.....	298
895. Refus de la demande en infirmation.....	298
896. La condamnation ne sera pas infirmée en certains cas.....	298
897. Ordre quant aux frais.....	299
898. Recouvrement des frais.....	299
899. Désertion d'appel.....	299
900. Exposé de la cause par les juges de paix pour revision.....	299
901. Offre et paiement.....	302
902. Rapports des condamnations et des deniers recus.....	302
903. Publication, etc. des rapports.....	303
	904.

ART.	PAGE.
904. Poursuites pour amendes encourues en vertu de l'article précédent	808
905. Recours sauvegardés.....	804
906. Rapports défectueux.....	804
907. Certaines défectuosités ne vicient pas les procédures.....	804
908. Pouvoir de maintenir l'ordre en cour.....	804
909. Pouvoir de punir la résistance aux ordres.....	804

PARTIE LLX.

DES CAUTIONNEMENTS.

910. La caution peut faire réintégrer le cautionné en prison.....	305
911. Cautionnement après réintégration.....	305
912. Décharge du cautionnement.....	305
913. Remise du cautionné à la cour.....	305
914. La mise en jugement ou la conviction ne libère pas la caution..	306
915. Droit de la caution de réintégrer le cautionné en prison, non affecté.....	306
916. Inscription des amendes, etc., sur une liste, et leur recouvrement	306
917. L'officier préposé préparera une liste des personnes admises à caution qui font défaut.....	307
918. Aucune procédure ne sera intentée au sujet des cautionnements sujets à confiscation sans l'ordre du juge, etc.....	308
919. La cour peut s'abstenir de confisquer le cautionnement en certains cas.....	308
920. Vente de terres par le shérif à la suite d'un cautionnement confisqué.....	308
921. Remise en liberté en fournissant caution.....	309
922. Main-levée de la confiscation du cautionnement.....	309
923. Rapport du bref par le shérif.....	309
924. La liste et le rapport seront transmis au ministre des Finances...	309
925. Emploi des deniers prélevés par le shérif.....	309
926. Québec.....	309

PARTIE LX.

DES AMENDES ET CONFISCATIONS.

927. Emploi des amendes, etc.....	311
928. Application des amendes, etc., par ordre en conseil.....	311
929. Recouvrement des amendes ou confiscations.....	311
930. Prescription des poursuites.....	312

TITRE VIII.

PROCÉDURES APRÈS CONVICTION.

PARTIE LXI.

DES PUNITIONS EN GÉNÉRAL.

931. La punition n'a lieu qu'après conviction.....	312
932. Degrés de la punition.....	312
933. Si le délinquant peut être puni en vertu de différents actes.....	312
934. Amende à la discrétion de la cour... ..	312

PARTIE

PARTIE LXII.

DE LA PEINE CAPITALE.

ART.	PAGE.
985. La peine sera la même à la suite de conviction sur verdict ou sur confession.....	318
986. Formule de condamnation à mort.....	318
987. Il sera fait rapport de la sentence de mort au Secrétaire d'Etat...	318
988. Tout prisonnier condamné à mort sera détenu séparément.....	318
989. Où aura lieu l'exécution.....	314
940. Personnes qui doivent assister à l'exécution.....	314
941. Personnes qui peuvent assister à l'exécution.....	314
942. Certificat de mort.....	314
943. Quand les adjoints pourront agir.....	314
944. Une enquête sera tenue.....	314
945. Où sera inhumé le corps du condamné exécuté.....	315
946. Le certificat sera transmis au Secrétaire d'Etat et affiché à la prison.....	315
947. Certaines omissions n'invalideront pas l'exécution.....	315
948. Autres procédures touchant les exécutions non affectées.....	315
949. Règles et règlements au sujet des exécutions.....	315

PARTIE LXIII.

DE L'EMPRISONNEMENT.

950. Infractions non punissables de mort, comment elles seront punies	316
951. Emprisonnement dans les cas non spécialement prévus.....	316
952. Puniton d'une infraction commise après une condamnation antérieure.....	316
953. Durée de l'emprisonnement à la discrétion de la cour.....	316
954. Sentences cumulatives.....	316
955. Emprisonnement au pénitencier.....	316
956. Incarcération dans les maisons de réforme.....	318

PARTIE LXIV.

DU FOUET.

957. Peine du fouet.....	318
--------------------------	-----

PARTIE LXV.

DU CAUTIONNEMENT DE GARDER LA PAIX. ET DES AMENDES.

958. Les personnes convaincues peuvent être condamnées à l'amende et requises de souscrire une obligation à l'effet qu'elles garderont la paix.....	318
959. Obligation de garder la paix.....	319
960. Procédures si le prisonnier ne peut trouver de cautions.....	320

PARTIE LXVI.

DES INCAPACITÉS.

961. Conséquences de la conviction d'un fonctionnaire public.....	320
---	-----

PARTIE LXVII.

PUNITIONS ABOLIES.

ART.	PAGE.
962. Mise hors la loi.....	321
963. Réclusion solitaire et pilori.....	321
964. Confiscation.....	321
965. Arrêt de mort civile.....	321

PARTIE LXVIII.

DES PARDONS.

966. Pardon par la Couronne.....	321
967. Commutation de sentence.....	322
968. Subir la peine équivalent au pardon.....	322
969. La peine met fin aux procédures.....	322
970. Prérogative royale.....	322
971. Elargissement conditionnel d'individus convaincus d'une première infraction en certains cas.....	322
972. Conditions de la mise en liberté.....	323
973. Procédure à suivre lorsque le délinquant ne remplit pas les conditions de son engagement.....	323
974. Définition	323

TITRE IX.

ACTIONS CONTRE LES PERSONNES ADMINISTRANT
LA LOI CRIMINELLE.

975. Temps et lieu de l'action.....	324
976. Avis de l'action.....	324
977. Défense.....	324
978. Offre de paiement en cour.....	324
979. Frais.....	324
980. Autres recours non affectés.....	325

TITRE X.

ABROGATION, ETC.

981. Statuts abrogés.....	325
982. Les formules dans la première annexe sont suffisantes.....	325
983. Application de cet acte, et lois non affectées.	326

PREMIÈRE ANNEXE.—Formules.....	370
DEUXIÈME ANNEXE.—Actes abrogés.....	322
APPENDICE.—Actes et parties d'actes qui ne sont pas affectés par le présent acte.....	388

55-56 VICTORIA.

CHAP. 26.—Acte à l'effet de modifier " l'Acte modifiant l'Acte de tempérance du Canada, 1888."	407
--	-----